

Lyon, le 3 avril 2019

HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

La Métropole de Lyon lance deux appels à projets avec à la clé la création de 800 places supplémentaires

Pour répondre au mieux et en cohérence à l'évolution du contexte relatif aux mineurs non accompagnés, la Métropole de Lyon a travaillé et continue de travailler à la construction et à la mise en œuvre de **dispositifs innovants et adaptés à leurs besoins**. Pour poursuivre les actions et les efforts menés en faveur de leur accompagnement et de leur hébergement, la Métropole de Lyon lance deux appels à projets. Ceux-ci sont le fruit d'une large concertation menée de mai à octobre 2018 auprès d'acteurs mobilisés pour l'accueil des mineurs non accompagnés.

« Faire face au nombre très important de demandes tout en veillant à assurer un accueil et un accompagnement global et adapté à ces jeunes, constituent un enjeu majeur pour notre métropole » souligne David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon.

Lancés ce jour, ces appels à projet visent à développer et à diversifier l'offre d'accueil et d'hébergement des MNA du territoire grâce à la mise en œuvre de deux dispositifs :

- un dédié à l'accompagnement de jour de 300 mineurs non accompagnés ;
- un dédié à l'hébergement et à l'accompagnement de 500 mineurs non accompagnés.

Selon les conditions techniques de chaque AAP, les candidats devront répondre à différentes missions :

- **L'accompagnement global des jeunes** (dans le cadre des deux AAP), pour assurer la continuité de leur parcours et l'accès à l'autonomie qu'il s'agisse de leurs besoins quotidiens, leur santé physique et psychique, leur scolarité et formation, leur apprentissage de la langue française ou encore leurs démarches administratives, leur gestion budgétaire, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, et actions collectives.
- **l'hébergement des jeunes** (dans le cadre du 2^{ème} AAP) en disposant d'une offre d'hébergement diversifiée qui répondra aux besoins spécifiques des jeunes accueillis.

Les candidats devront présenter le projet le plus abouti possible que ce soit sur **les modalités d'hébergement, d'accueil et d'accompagnement des jeunes** imaginées tout au long de leur parcours **les collaborations envisagées** avec les différents partenaires pour une prise en charge adaptée et globale, **l'équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés mobilisée** ainsi que les **expériences des porteurs de projets** dans le domaine de la protection de l'enfance et l'accompagnement des MNA etc.

Ils peuvent déposer leur projet entre le mercredi 3 avril 2019 et le lundi 3 mai 2019 à 16h. Les informations utiles pour le dépôt des dossiers ainsi que les éléments de procédure figurent sur la plateforme : <http://www.economie.grandlyon.com/repondre-a-un-appel-a-projets-grand-lyon-40.html>

Contacts presse :

Magali Desongins mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

GRANDLYON
la métropole